

COMMENT BIEN CHOISIR SON AVOCAT EN FUSION-ACQUISITION ?

BIEN CHOISIR SON AVOCAT EN FUSION-ACQUISITION : NOS CONSEILS

Une opération de fusion-acquisition (M&A) représente un tournant stratégique pour une entreprise. Pour sécuriser juridiquement l'opération et en garantir la réussite, le choix d'un avocat en M&A est déterminant. Mais comment identifier le bon professionnel dans un domaine aussi technique et exigeant ? Voici les critères clés pour bien choisir son avocat en fusion-acquisition.

POURQUOI BIEN CHOISIR SON AVOCAT EN M&A RESTE INDISPENSABLE ?

L'avocat M&A n'est pas un simple exécutant. Il agit comme un partenaire juridique et stratégique, et doit être capable :

- d'anticiper les risques juridiques et/ou fiscaux ;
- de structurer l'opération pour maximiser les avantages ;
- de défendre les intérêts de son client dans les négociations sensibles.

Ainsi, faire le bon choix peut vous permettre d'éviter de retarder l'opération, générer des contentieux ou, encore, compromettre le projet.

1 — VÉRIFIER LES COMPÉTENCES JURIDIQUES ET FISCALES

Le premier critère est la maîtrise du droit des affaires, du droit fiscal et du droit des sociétés.

Un bon avocat M&A doit savoir :

- encadrer et structurer des fusions, apports, scissions ou cessions ;
- anticiper les conséquences fiscales d'une opération (notamment sur les plus-values, la TVA ou les restructurations intragroupe) ;
- comprendre les mécanismes de gouvernance et de pactes d'associés.

Notre conseil ? Privilégiez un avocat ayant une double compétence en droit et en fiscalité.

2 — ÉVALUER L'EXPÉRIENCE DU PROFESSIONNEL DANS DES DOSSIERS SIMILAIRES

Le signe d'un avocat compétent peut être qu'il justifie d'une expérience concrète et similaire en opérations de M&A, notamment dans votre secteur d'activité ou pour des entreprises de taille équivalente à la vôtre.

Posez-lui les bonnes questions :

- A-t-il déjà accompagné une opération de même envergure ?
- Peut-il citer des exemples ?
- Est-il habitué à négocier avec des fonds d'investissement, des acheteurs industriels ou à l'international ?

3 — APPRÉCIER LA DISPONIBILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ DE L'AVOCAT EN FUSION-ACQUISITION

Une opération de fusion-acquisition peut se jouer en quelques semaines. Il est donc indispensable que votre avocat soit disponible, réactif et présent à chaque étape. Ainsi, il doit :

- être capable de répondre rapidement aux demandes, y compris dans les moments critiques ;
- être présent lors des négociations et des réunions stratégiques ;
- anticiper les délais réglementaires et respecter les échéances contractuelles.

Notre conseil ? Privilégiez la qualité de l'accompagnement prodigué.

4 — COMPRENDRE LA MÉTHODE DE FACTURATION DU CABINET D'AVOCATS EN M&A

Les honoraires d'un avocat M&A varient selon :

- le mode de facturation (forfait, taux horaire, success fee) ;
- la complexité de l'opération ;
- la réputation du cabinet.

Il est recommandé de demander un devis détaillé ou une lettre de mission qui précise :

- les prestations couvertes ;
- les éventuelles prestations supplémentaires ;
- les modalités de facturation (acompte, échancier, frais annexes).

5 — ÉVALUER LA CAPACITÉ DE TRAVAIL DE L'AVOCAT EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Les fusions-acquisitions impliquent souvent des intervenants variés, tels que :

- des experts-comptables ;
- des banquiers d'affaires ;
- des fiscalistes ;
- des auditeurs ;
- etc.

L'avocat doit être capable de travailler en coordination avec ces autres experts, dans le but :

- d'aligner la stratégie juridique et financière ;
- de fluidifier les échanges et éviter les doublons ;
- de centraliser les informations sensibles.

CONCLUSION

Bien choisir son avocat en fusion-acquisition constitue une décision stratégique qui doit s'appuyer sur des critères objectifs pour vous aider non seulement à sécuriser l'opération, mais aussi à en maximiser les bénéfices à long terme.

Vous souhaitez être accompagné en matière de fusion-acquisition ? Contactez le cabinet d'avocats The Line.

the Line

AVOCATS

the Line

AVOCATS



Jessica Salmon
Avocate collaboratrice
06 58 89 32 57

Alexandra Ménard
Avocate associée
06 59 59 41 97

Caroline Zimbris
Avocate associée
06 20 35 25 92

Lucie Chevalier
Avocate collaboratrice
07 67 33 03 59

9 rue Alfred de Vigny
75008 Paris
+33 6 20 35 25 92

53 Cours Xavier Arnoz
33000 Bordeaux
+33 6 20 35 25 92

803 Av. des Rémouleurs
40150 Hossegor
+33 6 59 59 41 97